

**Zeitschrift:** Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin  
**Herausgeber:** École fédérale de gymnastique et de sport Macolin  
**Band:** 8 (1951)  
**Heft:** 5  
  
**Rubrik:** Échos romands

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 07.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

physique s'occupe, à son tour, de la chose. Sa prise de position consignée dans le communiqué de presse du 27 mars 1951, est conçue en ces termes :

### Réclame au moyen de sportifs amateurs

Etant donné que, depuis la fin de la guerre, le public porte un intérêt toujours plus grand aux sports, les hommes d'affaires en profitent pour faire de la réclame pour leurs produits. Cela n'a, en soi, rien de condamnable. Mais comme quelques maisons se sont mises à utiliser, à des fins publicitaires, des photographies et des autographes de sportifs connus, les intérêts des fédérations de gymnastique et de sport ne laissent pas d'en être affectés. C'est pourquoi l'assemblée des délégués de l'Association nationale d'éducation physique a chargé son comité central d'examiner la question et de s'efforcer de mettre un terme à cette publicité déplacée.

Le comité central a accepté de s'occuper de cette question, les statuts prescrivant qu'une des tâches de l'ANEP consiste à lutter contre les excès dans la vie sportive. Il est en effet indéniable que la réclame faite au moyen de sportifs amateurs constitue un excès, d'autant plus qu'elle risque de remettre en question leur qualité d'amateurs. On est en droit de penser que les maisons entrant en ligne de compte ne désirent pas nuire à ces sportifs et qu'elles renonceront par conséquent, à l'avenir, à utiliser leur nom à des fins publicitaires.

L'ANEP a le devoir de veiller à ce que les fonds attribués par sa commission du Sport-Toto profitent uniquement au sport amateur. En conséquence, il ne pourra pas être accordé des subventions pour des manifestations, en Suisse ou à l'étranger, auxquelles participeront des champions qui permettent que des commerçants fassent de la réclame autour de leur nom. Il ne saurait être question, en particulier, de subventionner la participation aux Jeux olympiques de sportifs dont la qualité d'amateur n'est pas indiscutable.

Pour toutes ces raisons, l'ANEP en appelle à la compréhension de tous les sportifs, de toutes les fédérations et de toutes les maisons, en exprimant l'espoir de voir disparaître bientôt une forme de publicité qui est très fâcheuse.

Il semble que l'affaire soit ainsi liquidée. Les champions sportifs connus, modèles de la jeunesse, dans le bon comme dans le mauvais, s'abstiendront, à l'avenir, de plaider en faveur de cigarettes. A moins qu'ils ne préfèrent ce pauvre plaisir à la participation aux championnats, aux concours internationaux, aux jeux olympiques. Il y aura sans doute encore des médiocres, dont les capacités sportives les excluent sans autre des compétitions importantes, et naturellement les professionnels pour chanter les mérites des cigarettes en question. Que ceux-ci utilisent leur nom pour gagner de l'argent, à tout prix, est, en soi, compréhensible. Il convient de relever toutefois à ce propos que Kubler, Koblet, Weilenmann et beaucoup d'autres ne se sont pas laissés acheter. Ils sont, aussi comme professionnels, demeurés de vrais sportifs.

Avant de mettre un point final à cette affaire, nous aimerions préciser ce qui suit :

On nous a souvent demandé si nous ne pouvions pas entreprendre quelque chose contre cette corruption du sport. Non, nous, et notamment l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport, ne pouvons pas, en tant qu'instance spéciale de la Confédération, intervenir contre de tels abus. Nous pouvons, tout au plus, émettre notre opinion et nous l'avons fait. Mais il appartient aux organes compétents du monde gymnastique et sportif, non soumis à la tutelle de l'Etat, de régler leurs propres affaires. Ainsi l'exige un ordre de chose en tous points conforme à notre meilleure tradition

d'indépendance et de liberté. Cet ordre de chose s'est avéré bon et justifié. Le dernier pas que vient d'effectuer l'Association nationale d'éducation physique en faveur du respect et de l'intégrité de notre sport d'amateur, le prouve une fois de plus.

Arnold KAECH

## ECHOS ROMANDS

### XIII<sup>me</sup> RAPPORT DU SRI LOCARNO, 18-19 MAI 1951

Les membres du Service Romand d'Information de l'Instruction préparatoire furent conviés de se réunir à Locarno, éteignant ainsi une assez longue séparation d'un canton proche de leur mentalité de latins. Cinq ans depuis le rapport de Bellinzzone en 1946 ; cinq ans de suite, les murs de cités romandes, tour à tour, abritaient leurs assemblées de printemps et d'automne. Citons-les, dans l'ordre chronologique ; leur nom aviveront le souvenir dans la mémoire des présents, feront revivre les absents, les disparus. 1947 : Lausanne ; 1948 : Saint-Imier et Neuchâtel ; 1949 : Fribourg ; 1950 : Sion et Macolin.

Ayant traversé les Alpes par le Simplon ou le Gothard, sous un ciel variable, selon l'expression du bulletin météorologique, la cohorte romande se regroupe à la gare de Locarno, dès l'arrivée des trains. Le chef du bureau cantonal tessinois, le dynamique Aldo Sartori, salue les voyageurs transalpins de son plus beau sourire, les priant de gagner l'hôtel voisin pour y déposer les bagages. Pas une minute à perdre, l'assemblée est prévue peu après à 15 h. 30.

Elle s'ouvre dans la salle du Conseil Municipal, présidée par l'inamovible John Chevalier, de Genève. A ses côtés, sur l'estrade, figurent MM. Arnold Kaech, directeur de l'Ecole Fédérale de Gymnastique et de Sports, Francis Pellaud, rédacteur du « Gymnaste Suisse » et de « Jeunesse Forte - Peuple Libre, tous deux de Macolin.

Le président, dans ses communications, porte notamment à la connaissance de l'assemblée de la nomination de M. Kaech au poste de secrétaire général de la Fédération Suisse de Ski, au grade de major dans l'armée.

La propagande et l'information, telles sont les tâches dévolues au SRI. M. Pellaud donne un aperçu des réalisations récentes. L'I. P. obtient, au prix de laborieuses et délicates tractations, accès à la Radio romande. Le studio de Monte Ceneri ayant résolu la question plus facilement, grâce à l'impulsion de M. Sartori, spécialiste en la matière ! Le premier reportage a lieu en novembre 1950 à Macolin. En janvier 1951, un deuxième, relatant l'activité d'un camp à ski de jeunes gens à Morgins. L'émission de mars, destinée à évoquer un cours cantonal de moniteurs IP à Sion, ne peut se réaliser malheureusement, faute de reporters (submergés eux aussi par le travail !). Les échos élogieux qu'obtient cette campagne incitent leurs auteurs à poursuivre cette voie de publicité nécessaire.

De son côté, M. Kaech annonce la mise au point d'un film IP sur le ski. Tiré cet hiver, il a pour cadre les sites de Grindelwald et Klosters. La partie du plein air le complètera ; elle sera tournée prochainement à Macolin.

M. Pellaud, avec la conscience et l'enthousiasme qui le caractérise, a sorti de presse un numéro spécial de « Jeunesse Forte », paru ce printemps. Trente mille exemplaires sont parvenus gratuitement à tous les jeunes gens romands de 16-19 ans, par les soins des bureaux cantonaux. Son rédacteur propose de porter l'ac-

cent sur le thème alcoool-tabac, sur l'aviation, dans les numéros à paraître.

Samedi matin, les travaux du SRI se poursuivent dans la somptueuse demeure de l'Île de Brissago, hier propriété au genre fastueux, aujourd'hui bien des communes d'Ascona et de Brissago. Une vedette vous y conduit en une heure de Locarno, côtoyant des rivages qu'une bruine assombrit hélas. La montagne retentit de sourdes détonations. On nous apprend le percement, dans la montagne, d'un tunnel, prélude à une conduite pour un nouveau barrage des forces électriques du Val Maggia.

M. l'abbé François Butty, membre du SRI, traite, dans un exposé prononcé au retour à Locarno, avant le dernier repas de midi, groupant Romands et Tessinois, de l'attitude de l'Eglise catholique à l'égard des sports. Il ressort une impression d'équité de ses paroles, à l'honneur de sa voix. Le sport actuel ressemble au jeu du chat et de la souris, jeu de poursuite qui ne laisse aucun répit au poursuivi. Le sport, tel que l'ont prôné les Grecs, les Romains, les apôtres, les humanistes de la Renaissance, les médecins, les éducateurs, se meurt. M. Butty a défini, une fois de plus, son vrai rôle éducatif, à l'aide de citations empruntées à ce que Grousset appelle des « figures de proue de l'histoire ».

Nous sommes pleinement d'accord avec lui. N'est-ce pas le rôle du SRI, organe d'information, de prendre position, d'aborder ce délicat problème, de le développer, de le résoudre pour le bien de notre jeunesse. Matière de discussion qui figurera au prochain rapport d'automne à Macolin.

Les travaux de Locarno se sont déroulés dans une ambiance sympathique, chère aux Romands.

Il y eut l'accueil chaleureux du Tessin; une réception vendredi, à l'issue de la séance à l'Hôtel de Ville, où M. Sartori présentait les membres du SRI à MM. le chef du Département Militaire du Tessin, Auguste Bernasconi et le syndic Rusca. Un car emmenait, le soir, tout le monde à Minusio. Là, dans la salle de l'auberge, le vin rouge, l'alba del Ticino accompagnait les spécialités du Midi servies sur une table décorée avec goût de fleurs d'azalées rouges. Chaque couvert avec son bocalino gravé du prénom de chaque participant, souvenir tangible à leur intention.

M. Ernest Hirt, chef de section de l'I. P., nous rejoint pendant la soirée. Comment oublier les vibrantes paroles en italien de M. Bernasconi, saisies de tous; les chants populaires entonnés à l'unisson. Au fond de la salle, dans la large baie vitrée, s'encadraient les montagnes de la rive opposée du Lac Majeur. De ce balcon méridional, les hôtes romands garderont un souvenir ému, une camaraderie de deux races de même souche latine.

Aigle, la Forge, 25 mai 1951.

CLAUDE.

## VAUD

### COURS DE RÉPÉTITION DES CHEFS I. P. VAUDOIS

Un samedi d'avril une quarantaine de moniteurs sont assemblés dans la nouvelle halle de gymnastique Pestalozzi à Yverdon. Répartis en plusieurs groupes, ils s'essaieront dans la halle ou à ses abords immédiats. Sous la conduite de moniteurs compétents et dévoués, ils revoient en détail la technique des disciplines obligatoires et facultatives de l'Instruction préparatoire. Du bon travail s'effectue en ces courts instants où moniteurs et élèves ont l'occasion d'échanger en outre des idées et de resserrer des liens d'amitié.

Ils eurent le privilège d'entendre une conférence très intéressante de M. le Dr. Rivier, le samedi soir avant le repas; dimanche matin un culte fut célébré à l'ouverture de la journée par M. le pasteur Girardet, aumônier cantonal de jeunesse.

Nous gardons un souvenir vivant de ce cours d'Yver-

don sous le signe d'une bise aigrette et d'amoncellements exceptionnels de neige sur la plaine et les hauteurs du Jura, du village de Gressy, près d'Yverdon, dont nous visitâmes les installations de gymnastique au cours du dimanche après-midi.

### 8e CROSS VAUDOIS A L'AVEUGLETTE

Pour la huitième fois, la jeunesse de notre pays et plusieurs équipes venues de Neuchâtel, de Genève, de Bâle, de Thurgovie et même du Tessin se sont rassemblées à la place de la Gare de Lausanne pour prendre part à une nouvelle édition du Cross vaudois à l'aveuglette.

Un train spécial est réservé pour conduire les participants au lieu de départ, qui est encore inconnu. Nous suivons la route des Monts en brûlant toutes les stations et ce n'est qu'après la gare de Puidoux que le convoi s'arrête. Pendant le trajet, les équipes se sont mises en tenue de course. Après une rapide donnée d'ordres, les patrouilles prennent le départ en suivant un parcours piqueté au bout duquel une carte topographique leur est remise.

Chaque équipe doit toucher six postes de contrôle répartis dans un terrain très escarpé dominant le lac et le magnifique panorama des Alpes.

Les organisateurs, très affairés, renseignent, avec leur courtoisie habituelle, les invités et la presse.

A 9 h. 21, les équipes de la catégorie A et celles de la catégorie B, au nombre de soixante-sept, s'élancent de minute en minute à travers la forêt. Ah! courir par monts et vaux, le long des ruisseaux jaseurs, libre comme l'air, gai comme un pinson!

Il est 10 h. 21 lorsqu'une première arrivée est enregistrée; à partir de ce moment, les chronométrateurs seront sur les dents, car d'autres patrouilles sont annoncées.

Le repas en commun, qui réunissait les quelque quatre cents participants et invités, eut lieu à Puidoux-Village, après quoi un culte, présidé par M. Girardet, fut célébré au pied de la Croix de Crêt Bérard. Quelle aubaine pour notre jeunesse que d'avoir pu se plonger dans l'ambiance tonifiante de ce cross!

Pour terminer cette belle manifestation, la distribution des prix récompensa les glorieux vainqueurs.

Bravo et merci à l'Office cantonal I.P. vaudois et à ses dévoués collaborateurs (les trois mousquetaires) pour la parfaite réussite de cette manifestation.

DÉDÉ.

#### Catégorie A

1. La Flèche II, Coffrane . . . . .	50' 9"1/5
2. Les Zèbres, S.F.G. St-Blaise (Niel)	50'21"4/5
3. S.F.G. Essertines-sur-Yverdon. . . .	52'35"
4. Éclaireurs St-Georges, Monthey (Vs)	53' 1"3/5
5. Lévrier de Vidy I, St. Laus. athl.	55' 6"
6. Routiers de Grandson . . . . .	55'37"2/5
7. Clarenzia J.P., Clarens . . . . .	56'17"4/5
8. Les Pommeaux, Éc. prof. Vallorbe	1 h. 15' 2/5
9. Les Cocus, S.F.G. Maraçon . . . . .	1 h. 23' 2/5
10. S.F.G. Orbe-Ancienne, Orbe. . . . .	1 h. 25' 3/5
11. C.V.J.M., Riehen (Bâle) . . . . .	1 h. 37' 1/5
12. Frances-Coureurs, Croy. . . . .	1 h. 2'26"4/5
13. Uelpi, Locarno (Tessin) . . . . .	1 h. 4'27"
14. Les Pieds Plats, Echallens . . . . .	1 h. 4'38"
15. Goëlette, Rontiers Montbenon, Laus.	1 h. 6'10"3/5
16. Équipe C.F.F. III, Yverdon . . . . .	1 h. 7' 8"3/5
17. Mosquito, Ski-Club, Blonay . . . . .	1 h. 10'26"1/5
18. Sport-Club Suisse, Neuchâtel. . . .	1 h. 10'38"2/5
19. Les Vampires, M.E.V., Venes/Laus.	1 h. 11' 3/5

20. Club Fauteuil, Epi Saint-François,  
Lausanne . . . . . 1 h. 12'45"  
21. Vega, Routiers St-Paul, Lausanne 1 h. 15'54"

Suivent vingt équipes, dont la dernière a plus d'une heure d'écart sur la première!

Hors classement (équipes incomplètes ou ayant manqué des postes): L'Eclipse, U.C.J., Lausanne, Fidès S.F.G. Losone, Les Ratons laveurs, Les Mustangs, Châtelard J.P. Clarens, Les Baudins-Ozores.

### Catégorie B

1. Fend FAir, S.F.G., Ballaigues . . . 1 h. 4'41"
2. S.F.G., Montagny . . . . . 1 h. 8'50"3/5
3. Waldratten, Éclaireurs, Glarisegg . 1 h. 9'53"2/5
4. Les Coquilles, S.F.G., Maraçon . . . 1 h. 10'23"3/5
5. Collège de Vallorbe . . . . . 1 h. 16'12"1/5
6. La Flèche I, Coffrane . . . . . 1 h. 27'16"2/5
7. Les Aiglons II . . . . . 1 h. 28'33"3/5
8. Le Corbet, S.F.G., Saint-Blaise . . 1 h. 28'59"4/5
9. Le Grillon J.P., Belmont/Lausanne 1 h. 33'55"
10. Les Aiglons I . . . . . 1 h. 35'12"3/5
11. Jeunesse de Puidoux . . . . . 1 h. 35'56"4/5
12. Lausanne Sport Athlétique. . . . . 1 h. 39'43"2/5
13. Les Petits Bouts, S.F.G. Amis-gym.,  
Lausanne . . . . . 1 h. 41'54"
14. La Mixture, U.C.J.G.-Ouest, Laus. 1 h. 49'26"4/5
15. Jeunesse Vaudoise, Épalinges. . . . 1 h. 50'12"3/5
16. Vampire, Ski-Club, Blonay . . . . . 2 h. 37'15"2/5

Hors classement: S.F.G. Chardonne (manqué les postes), «La Riviera» E.R., 1 h. 8'45"2/5.

Le chronométrage de cette course a été exécuté au moyen des chronographes obligeamment mis à disposition par la maison Heuer, de Bienne.

Le ravitaillement «Ovomaltine» a été assuré gracieusement par la maison Wander S.A., Berne.

## Séances d'information

Due à l'initiative de M. Courvoisier, chef d'arrondissement I.P., une séance d'information sur l'instruction préparatoire volontaire a eu lieu, le 11 avril, à l'Hôtel de la Gare de Payerne, en présence de M. le préfet Nicod; M. Fattetbert, député; M. Cornamusaz, municipal; M. Yersin, directeur des écoles, ainsi que de nombreux instituteurs et dirigeants des sociétés sportives du district de Payerne.

Une telle assemblée avait été organisée par M. Raymond, chef d'arrondissement I.P., le 20 mars, à Longirod, à laquelle assistaient également différentes personnalités, entre autres, M. Bovy, syndic et député.

La raison de ces séances était de faire mieux connaître à notre jeunesse et à ses dirigeants les avantages qu'offre l'I.P. et le but que poursuit notre institution.

Après l'exposé du représentant de l'Office cantonal I.P., les auditeurs eurent le plaisir d'assister, après chacune de ces séances, à la présentation de films relatifs à l'éducation physique. Ces films montrèrent qu'en suivant régulièrement un entraînement physique, dirigé par des moniteurs qualifiés, on obtient: force, joie, santé.

Gageons qu'après ces intéressantes prises de contact, l'I.P. aura eu gain de cause auprès de tous ses détracteurs.

DÉDÉ.

Rédaction: Ecole fédérale de gymnastique et de sport,  
Macolin. — F. Pellaud.

Administration: Office central fédéral des imprimés et du matériel, Berne 3.

## POUR VOUS, MONITEURS I. P.

Les rapports d'inspection de l'année dernière nous montrent que l'I. P. n'est pas partout pratiquée avec l'exactitude désirée. C'est la raison pour laquelle, nous nous permettons de vous rappeler, dans cette rubrique, quelques éléments qui vous permettront de contrôler votre travail et d'y porter remède s'il y a lieu:

### 1. Observation des prescriptions de mensuration.

L'observation des prescriptions de mensuration laisse encore toujours à désirer. C'est pourquoi il sera encore nécessaire de donner, dans tous les cours de moniteurs et en particulier dans les cours cantonaux de répétition pour moniteurs, une instruction approfondie sur la manière d'effectuer les mensurations.

Mais ces mesures ne suffiront pas à éliminer toutes mensurations inexactes parce qu'à l'occasion d'examens il est fait appel à des experts qui ne sont pas assez familiarisés avec les prescriptions de mensuration. Considérant cet état de fait, nous décidons qu'à l'avenir, le chef d'examen responsable devra donner, avant chaque examen, une instruction spéciale de mensuration à tous les experts.

### 2. Livret d'aptitudes physiques.

Le livret d'aptitudes physiques revêt une grande importance du fait qu'il constitue la base permettant de contrôler si les conditions pour la participation aux cours et aux examens sont remplies. Malgré cela, ce document n'éveille pas toujours l'attention qu'il serait désirable de la part des moniteurs de l'instruction préparatoire. Nous prions les offices cantonaux de donner à leurs moniteurs les instructions suivantes:

— s'assurer avant le début de chaque cours ou examen, au moyen du livret d'aptitudes physiques, si le jeune homme a rempli les conditions de participation exigées.

— procéder immédiatement après la clôture des cours et examens aux inscriptions nécessaires dans le livret d'aptitudes physiques.

### 3. Organisation de deux examens durant la même journée et mise en compte des heures d'entraînement des jours d'examen.

Ces deux points ne sont pas réglés par les prescriptions. Après avoir pris connaissance de l'avis des présidents des bureaux cantonaux lors de la séance du 21 mars 1951, nous décidons sur la base de l'article 48 des prescriptions d'exécution:

a) Il peut être organisé, durant la même journée, deux examens à option, ou l'examen de base et un examen à option.

Pour tenir compte du danger de surmenage des jeunes gens, il n'est, par contre, pas permis d'organiser le même jour l'examen de marche et l'examen à option de course d'orientation.

L'interruption d'un examen à option est autorisée pour autant qu'il soit encore terminé le même jour.

b) Pour les jours durant lesquels sont organisés des examens de base et à option, il ne peut pas être porté en compte des heures d'entraînement pour des cours de base et des cours à option.

(à suivre)

Le Chef de Section I. P.:

E. HIRT.